

Nouvelle vidéo :

Drogue, pollution, carcasses larguées en mer : que trafiquent les cargos bétaillers ?

Des cargos bétaillers qui jettent les carcasses par-dessus bord, servent le trafic de drogue et déversent leur lisier en zone protégée : la Méditerranée est devenue une zone de non-droit grâce à laquelle l'Europe exporte chaque année plus de 3 millions de bovins, ovins et caprins. Dans [une vidéo](#) diffusée ce jour, WELFARM dénonce le transport maritime des animaux, véritable boîte noire que même la Commission européenne ne parvient pas à sonder.



Mai 2020. Les douanes espagnoles interceptent deux cargos bétaillers : le F. M. Spiridon, agréé en France et le Neameh, agréé en Roumanie. Ces navires en provenance d'Amérique du Sud transportent chacun 5 000 bovins et, très probablement, de la cocaïne. Ce sont pourtant des cadavres en décomposition et des animaux squelettiques pataugeant dans leurs excréments que les policiers vont découvrir à bord. Les émanations d'ammoniac sont si fortes qu'ils doivent s'équiper de bouteilles à oxygène. Même les chiens renifleurs sont mis en déroute. La planque idéale pour des stupéfiants. Le Neameh rejoindra finalement l'Égypte. À l'arrivée, tous les cadavres avaient disparu... Probablement jetés par-dessus bord en Méditerranée.

UN ANIMAL SE BLESSE OU MEURT A BORD ? PEU IMPORTE, PERSONNE NE FAIT LE COMPTE

Que se passe-t-il à bord des navires bétaillers qui sillonnent la Méditerranée ? Dans quel état les animaux arrivent-ils à destination ? Combien meurent à bord ? Même la Commission européenne avoue l'ignorer : « Ni les États membres ni la Commission ne disposent d'informations ou de statistiques sur l'état de santé et le bien-être des animaux en mer », constate-t-elle dans un rapportⁱ publié en mai, après une enquête de 2 ans en Europe et des audits réalisés en Espagne, Roumanie, Slovénie et Croatie. Déplorant qu'il n'existe aucune donnée sur le taux de mortalité en mer en Europe, la Commission constate que « la majorité des États membres ne reçoit aucun retour du pays de destination sur l'état des animaux à l'arrivée, ni du transporteur, ni du capitaine, ni de l'exploitant du navire ». Autrement dit, une fois à bord, les animaux disparaissent des radars. « *Les exportateurs sont censés respecter le Règlement protégeant les animaux en cours de transport jusqu'à destination, rappelle Adeline Colonat. Puisque les autorités françaises autorisent ces exportations, nous voudrions bien savoir comment contrôlent-elles, concrètement, ce qui se passe en mer et sur les routes du Liban ou d'Algérie ?* », interroge Adeline Colonat, chargée de la campagne Transports à Welfarm.

DES CADAVRES QUI S'ÉCHOIENT, DE PLUS EN PLUS NOMBREUX, SUR LES PLAGES

Les animaux qui meurent à bord des cargos seraient ainsi jetés à la mer, tout comme le lisier. Une pratique illégale puisque la Méditerranée est classée zone protégée par la convention de Marpol^[iii]. Ce n'est sans doute pas un hasard si, rien qu'en avril, trois carcasses de bovins se sont échouées sur les plages de Majorque et neuf en Israël. [La vidéo diffusée ce jour par WELFARM](#) montre des dizaines de cas similaires recensés chaque année sur les plages d'Italie, de Grèce, de Chypre ou du Liban. « *Tout cela soulève une question simple : quand un animal meurt à bord d'un cargo parti de France, que devient son cadavre ? Quelle structure au port de Beyrouth, Tel-Aviv ou Alger accepte de le récupérer ?* » Dans son rapport, la Commission pointe également du doigt les inspections bâclées des navires, autorisés à partir quel que soit leur état : « *Les vétérinaires sont soumis à une forte pression de la part des exportateurs pour approuver les expéditions (...) Lorsque l'inspection d'un navire reflétait des carences, il était tout de même autorisé à charger des animaux* ». » En novembre, 14 600 moutons ont ainsi péri noyés à la suite du chavirement du Queen Hind.

AU PORT DE SETE, 85% DES NAVIRES BETAILLERS SONT CLASSES SUR LISTE NOIRE

Qu'en est-il en France ? La Commission n'a pu auditer le port de Sète en avril, en raison du Covid-19. « *Le port bétailier a fait peau neuve en 2019, mais ce sont toujours les mêmes bateaux-poubelles qui viennent y charger des animaux* », explique Adeline Colonat. Moyenne d'âge : 42 ans, soit 10 de plus que pour les cargos de marchandises. 85% des navires ayant chargé des animaux à Sète depuis 3 ans sont classés sur la liste noire par le Memorandum de Paris^[iii], c'est-à-dire qu'ils présentent un risque élevé en matière de sécurité maritime. Quatre d'entre eux ont d'ailleurs été placés en détention pour infractions en 2019ⁱⁱ. « *Au final, que les animaux partent de Sète ou de Roumanie, les animaux subissent tous les mêmes sévices de l'autre côté de la Méditerranée*, rappelle Adeline Colonat. *Ils sont frappés, ligotés, suspendus encore conscients et ont la gorge cisailée avant de mourir dans une longue agonie* ([visionner la vidéo](#) sur l'abattage de vaches françaises au Liban et au Maroc). *Les exportateurs le savent, pourtant ils continuent d'y envoyer plus de 150 000 bovins et ovins chaque année via le port de Sète, avec la bénédiction des autorités françaises* ».

UNE STELE DEPOSEE A SETE LE 14 JUIN POUR LA JOURNEE INTERNATIONALE CONTRE LES LONGS TRANSPORTS

Dans une lettre cosignée avec 4 autres ONG^[iv], Welfarm renouvelle donc sa demande adressée en 2019 au Premier ministre afin de suspendre les exportations d'animaux vers les pays tiers. La France n'ayant aucun contrôle sur les conditions de transport des animaux hors d'Europe, elle enfreint le Règlement (CE) No 1/2005 en y exportant des animaux. Une pétition ayant récolté plus de 55 000 signatures est déjà en ligne sur [action-transports.fr](#). Le 14 juin, à l'occasion de la Journée internationale contre les longs transports, WELFARM se rendra à Sète pour y déposer une stèle en mémoire des animaux victimes du transport maritime. Rendez-vous sur la plage du Lido, à Sète, le 14 juin de 10h à 12h.

→ Vidéo et photos HD : <https://welfarm.fr/presse>

→ Pour plus d'informations et signer la pétition : [action-transports.fr](#)

Contact presse : Adeline Colonat, Chargée de la campagne Transports à WELFARM - 06 09 98 16 34 – adeline.colonat@welfarm.fr

ⁱ https://ec.europa.eu/food/audits-analysis/overview_reports/details.cfm?rep_id=137

^[ii] Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires comprenant des règles visant à prévenir et à réduire au minimum la pollution due aux navires

^[iii] <https://www.parismou.org/detentions-banning/white-grey-and-black-list>

ⁱⁱ Calculs effectués selon les données de MarineTraffic, sur la base de tous les cargos ayant chargé des animaux au port de Sète entre le 1^{er} janvier 2017 et le 31 janvier 2020

^[iv] L214, Fondation Brigitte Bardot, CIWF, LFDA